



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS



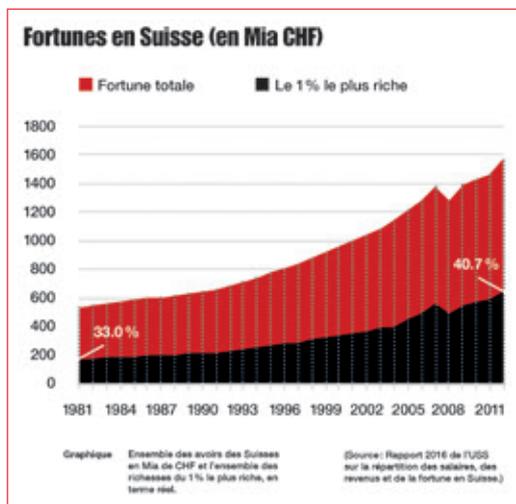
Numéro 162

Vendredi 30 octobre 2020

Responsabilité individuelle, en langage de gauche, ça s'appelle SOLIDARITÉ!

Le virus nous frappe de plein fouet, à nouveau. La seconde vague pressentie est là, et avec elle, un cortège de mesures difficiles à encaisser.

Les mesures sanitaires sont connues. Elles tranchent dans le vif, dans notre quotidien. Dans ce qu'il y a de plus ressourçant. Les loisirs, la famille, les proches et les ami-e-s. Dans ce qui nous extrait un peu du stress, du rendement, de la folle course à posséder. Elle nous prive de culture, de cinéma, de théâtre, de concerts, de musées. Elle nous éloigne encore un peu plus des autres, des rencontres fortuites, de ces rencontres qui parfois, changent une vie.



L'éloignement peut mener à la solitude, et c'est bien là qu'existe un réel danger. Seul, encore plus seul, cloué devant l'écran, comme happé par le virtuel quand les gestes sont interdits.

Les mesures ont un impact économique. Évidemment. Notre mode de fonctionnement, depuis longtemps déjà, fonctionne en priorité via la consommation. Ce sont des places de travail, des indépendant-e-s, des artisans qui voient aujourd'hui leurs gains rétrécir comme peau de chagrin.

Alors chacune et chacun y va de sa théorie, de sa solution. De sa critique. Au pire, on nous explique qu'il faudra « vivre ou mourir avec »...

Serions-nous incapables d'assumer notre responsabilité individuelle ?

Foutaises! la responsabilité individuelle, c'est avant tout la solidarité. Toute autre théorie serait vide de sens. La solidarité est aujourd'hui, en ces temps de crise humaine, sociale et économique, le seul repère qui permette encore de sauver les meubles.

Solidarité humaine, parce qu'humanistes nous sommes, membres de cette communauté qui souffre aujourd'hui. Les malades, les reclus, les solitaires, les inquiets. Toutes et tous sont nos semblables. Notre voisin, peut-être, se réjouira qu'on lui fasse ses courses.

Solidarité sociale, parce que nous participons, chacune et chacun, à la vie au sein de notre société. De la vendeuse à l'infirmier, de l'enseignant à la cheffe de chantier, du retraité à l'étudiante, la liste est longue et j'en oublie, nous sommes les maillons de cette chaîne immense.

suite en page 2



2

La Tribune d'Esther
Waeber-Kalbermatten :
Chères et chers camarades, merci !

3

Échos de la Constituante :
Gaël Bourgeois

6

Les élu-e-s PS
dans les Conseils communaux

Edito

Solidarité économique, parce que nous sommes des consomm'acteur-trice-s, capables de réfléchir et de prendre les décisions qui participeront à la survie des entreprises locales. Au diable les milliardaires qui s'enrichissent sur le dos des libraires, magasins de vêtements et de chaussures, magasins d'alimentation, et tant d'autres petits commerces.

Et si pour venir en aide à celles et ceux qui souffrent, il faut pincer les 1% qui festoient quelque part sur une autre planète, nous n'aurons pas le moindre scrupule.

La responsabilité individuelle ne concerne pas uniquement les 99%, faudra le rappeler au ministre fédéral des finances. Monsieur le Conseiller fédéral Maurer semble avoir oublié que nous sommes tellement plus nombreuses et nombreux! Et qu'à parler de panique dans un pays qui regorge de ressources, on se moque des Gens, tout simplement!

Barbara Lanthemann,
présidente du PSVR,
députée au Grand Conseil



Chères et chers camarades, merci!

La première étape d'une campagne électorale inhabituelle a pris fin dimanche dernier. La situation sanitaire rendait presque impossible la communication directe avec les gens dans la rue. Cet échange s'est déplacé en partie vers les plateformes numériques, les contacts téléphoniques ont été intensifiés et les envois papier ont à nouveau été utilisés.

Les élections municipales sont des élections de personnes, particulièrement dans les villages, mais également dans les villes du Valais, car les personnes se connaissent. Elles participent aux événements régionaux, connaissent les problèmes locaux et les défis spécifiques liés à leurs communautés. On connaît souvent personnellement son/sa candidat-e, soit parce qu'on est de parenté avec elle/lui ou parce qu'on fait de la musique dans la même société ou du sport dans le même club depuis des années. Ceci explique pourquoi le taux de participation est généralement très élevé.

Et pourtant, il est parfois difficile pour un parti d'évaluer son potentiel électoral. De nos jours, les gens sont très mobiles et les influences extérieures sont importantes.

Les élections locales présentent également une autre particularité. Trop souvent, par manque de candidat-e-s, des élections se déroulent de manière partielle, voire même tacitement.

Qu'ont montré les élections municipales de 2020? Le Valais vote plus vert et vote davantage pour des femmes.

Les Verts disposent de 3% de sièges en plus dans le Bas-Valais qu'en 2016, et en même temps, le

PS a pu garder plus ou moins intact le nombre de ses sièges dans les conseils municipaux, soit 29 sièges!

La proportion de femmes conseillères communales a progressé de 6,6% par rapport à 2016 - à Zermatt, Vouvry et Martigny, elles sont désormais même majoritaires au sein de l'exécutif.

Qu'ont montré les élections municipales de 2020? Le Valais vote plus vert et vote davantage pour des femmes.

Dans le Haut-Valais également, la gauche a pu maintenir le nombre de ses sièges. Le PS est représenté dans les communes de Naters, Brigue-Glis, Viège et Loèche ainsi que dans les communes de Goms, Lalden, Albinen et Tourtemagne.

Pour les prochaines élections au Grand Conseil, les présages pour la gauche valaisanne sont certainement bons.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont portés candidat-e-s et je souhaite à tout-e-s les élu-e-s une période législative 2021-2024 intéressante et fructueuse.

Quand la Constituante ose le changement...



Suite à la session de septembre, d'aucuns prédisaient à la Constituante un avenir funeste : beaucoup d'argent investi, beaucoup de travail abattu, beaucoup de temps passé... pour accoucher, au final et après quatre ans (et demi ?) de labeur, d'une petite souris. Mais la session d'octobre a changé la donne !

Le douloureux mois de septembre...

Septembre laissa un goût amer à nombre de constituantes et de constituants. Pour beaucoup, il s'agissait du premier exercice « politique », où les fronts partisans pouvaient s'affronter en plénum. Il fallut déchanter assez rapidement, les votes se suivent, s'enchaînent à grande vitesse et, force est de constater que les résultats se ressemblent furieusement... 80 à 40 contre les positions défendues par le Groupe socialiste et Gauche citoyenne.

À ce rythme, les droits fondamentaux, à savoir l'entier du travail de la Commission 2, sont expédiés sans discussion au profit d'un amendement global proposé par le PLR.

Quelques avancées, tout de même, sur la transparence dans le financement de la vie politique, par exemple, laquelle « doit être garantie », sans autre précision. Mais les points qui nous semblaient importants passent à la trappe : droit de vote à 16 ans, droit de vote et d'éligibilité cantonal des étrangers, parité en politique. Le droit de vote des étrangers au communal échoue également malgré un score plus honorable (63 non contre 55 oui et 2 abstentions).

... avant le regain du mois d'octobre

Alors que les certains médias annonçaient déjà l'échec d'une Constitution progressiste suite au traitement des trois premières commissions (sur un total de 10), la session d'octobre annonce un changement de cap important.

Lors de cette session, les différentes institutions sont à l'étude : Grand Conseil, Conseil d'État, communes, préfets... Pas de quoi passionner les foules diront certains, mais c'est pourtant là un point non négligeable d'une Constitution : le fonctionnement des ses autorités.

Et là, c'est le déferlement de nouvelles idées, de réformes, voire de révolutions (révolutions à la sauce helvétique que l'on se comprenne bien) : Conseil d'État à 7 membres élu au système proportionnel, possibilité de révoquer un

membre du Conseil d'État, trois régions du lieu de 13 anachroniques districts, transparence des candidat-e-s, agrandissement des circonscriptions électorales pour le Grand Conseil, Conseils généraux instaurés dans les communes de plus de 5000 habitant-e-s, élections de président-e-s de régions par la population...

Alors que les certains médias annonçaient déjà l'échec d'une Constitution progressiste suite au traitement des trois premières commissions (sur un total de 10), la session d'octobre annonce un changement de cap important.

Bref, le changement de cap est entamé et la possibilité d'une Constitution plus progressiste voit le jour. Certes, certaines majorités sont fragiles et il s'agit d'un premier galop d'essai, mais le ton est donné, les choses peuvent évoluer !

Le tournant de novembre

Jusque-là, beaucoup de questions institutionnelles ont été discutées et l'impact direct de l'agrandissement des cercles électoraux sur la vie des Valaisannes et Valaisans peut sembler relatif. En novembre, outre le pouvoir judiciaire, les tâches de l'État seront également traitées. L'occasion d'amener des avancées également dans les domaines sociaux, économiques ou environnementaux.

Suite à cette session, les grands principes définis par la Constituante seront soumis à une large consultation. Une consultation des principaux acteurs officiels, mais également une consultation populaire. Tout le monde sera alors appelé à donner son avis, à faire de nouvelles propositions et à s'exprimer dans une démarche participative.

Suivront alors les premiers travaux rédactionnels et les premiers débats sur les lectures de détails. L'aventure se poursuit...

Gaël Bourgeois,
Chef du Groupe socialiste
et Gauche citoyenne



Session du Grand Conseil d'octobre 2020

Affaire des constructions illicites à Bagnes, initiative sur les grands prédateurs vide de sens ou encore attaque de la droite contre les travailleur-euse-s de la vente, la session d'octobre a pris fin il y a quelques jours et on peut dire qu'elle fut mouvementée et laborieuse !

En cette fin de législature, il s'agissait de traiter le plus grand nombre possible de postulats, motions et autres interventions parlementaires encore en souffrance.

Rapport de la COGEST

Le premier point qui a alimenté les débats est l'affaire des constructions illicites de Bagnes. Le député et chef de groupe Emmanuel Amoos a commenté le rapport de la Commission de gestion (COGEST) concernant cette affaire. Il a relevé que ce rapport ne laisse place à aucun doute. L'administration, par ses services, le Service des Affaires Intérieures et Communales et le Service du Registre Foncier, a gravement dysfonctionné.



Le rapport démontre également que la commune, mais également le gouvernement, ont leur part de responsabilité dans cette affaire. De nombreux signaux d'alerte existaient. Un premier rapport sur la situation a été demandé en 2016. Néanmoins, le SAIC avait déjà été alerté en octobre 2015 par une ancienne conseillère communale et députée. Plus tard, des cas seront annoncés par un ancien employé communal à ce même SAIC. Le chef de service n'a néanmoins pas jugé bon de transmettre le dossier plus loin. Au vu de ce qui est écrit, on pourrait donc légitimement penser que le Conseil d'État (CE) n'était pas au courant et qu'il est donc hors de cause. Néanmoins, dans son rapport, la COGEST rappelle que le canton est responsable de la juste administration des communes. Il aurait dû intervenir afin que Bagnes respecte la législation cantonale sur les constructions. Pour régulariser la situation, la COGEST a émis huit exigences. Le PS s'est d'ores et déjà engagé à faire en sorte que ces demandes soit appliquées et utilisera tous les moyens à sa disposition afin d'y arriver.

Initiative « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs »

Le député-suppléant Benoit Barras s'est insurgé contre l'initiative « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs ». Outre le fait que le texte de l'initiative comportait un vice de traduction et qu'il aurait dû logiquement être recalé par la Chancellerie, le Parlement avait dû, après dépôt, le modifier pour le rendre valide... L'initiative a pour but de donner au canton les outils nécessaires à la régulation des grands prédateurs, mais en réalité, elle est inapplicable, la gestion de la faune étant du ressort de la confédération. Le canton d'Uri a fait passer une initiative semblable, elle s'est avérée être inapplicable. Le parlement a néanmoins décidé, contre la volonté de la gauche, que le peuple devait se prononcer sur cette initiative.

Interventions parlementaires

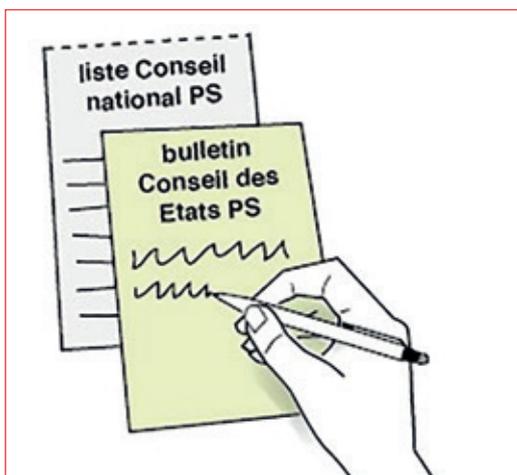
Deux interventions proposées par Barbara Lanthemann ont été acceptées au stade du développement et sont maintenant en mains du Conseil d'État pour traitement. Un postulat propose de revoir la dotation en personnel dans les EMS. Il avait déjà été signalé par le passé que les EMS étaient en sous-effectif, et les récents scandales liés aux maltraitances envers des résident-e-s ont ramené le problème sur le devant de la scène. Ce postulat, déposé avant les faits relatés par la presse dans un home à Saxon, devrait supprimer la marge qui permet aux EMS de travailler avec un écart de -10% de personnel, et d'augmenter la valeur des points BESA.



Une motion de la députée et présidente du PSV exige quant à elle une modification de la loi sur l'organisation de la justice. En effet, le registre des liens d'intérêts que publie le Tribunal cantonal ne

précise pas l'appartenance politique des juges cantonaux. La loi doit dès lors être modifiée dans ce sens. Le PS estime que la transparence est essentielle à la démocratie. Non seulement la transparence économique, mais également celle des liens d'intérêt, et l'appartenance politique en fait partie. L'initiative sur la transparence qui sera soumise au peuple est d'ailleurs une réalisation concrète de cette volonté. La motion a été acceptée et le CE devra donc proposer une réponse.

Un postulat important du député et chef de groupe Emmanuel Amoos a également été accepté. Avec le soutien des autres minorités politiques au sein du Grand Conseil, ce dernier a réussi à contrer le PDC et à faire accepter une modification du système électoral pour l'élection au Conseil des Etats.



Désormais, lorsque les citoyen-ne-s recevront leur enveloppe de vote, il n'y aura plus de listes partisans, mais une liste unique. L'élection au Conseil des Etats au système majoritaire doit révéler des personnalités plutôt que des représentations, or le système de listes partisans va à l'encontre de cette idée. Le Valais est d'ailleurs l'un des rares cantons à utiliser cette manière de faire.

La députée Margaux Dubuis a déposé deux postulats visant à améliorer l'impact écologique valaisan. Premièrement, elle a proposé d'améliorer le recyclage des berlingots. Ces déchets peuvent en effet être valorisés et le sont déjà dans certains cantons alémaniques. L'acceptation de ce postulat aurait permis la création d'une nouvelle filière de récupération avec des emplois à la clé, mais également la possibilité de valoriser plus de 20'000 tonnes de déchets actuellement gaspillés. La droite a largement refusé ce postulat. Dans un second postulat, qui a été accepté de justesse, la députée demandait à ce que l'État intervienne de manière proactive pour encourager la végétalisation des surfaces bâties dont il est propriétaire. La végétalisation est en effet une solution moderne



et efficace à des problèmes tels que les particules fines, la chaleur en centre urbain ou encore l'imperméabilité des centres urbains.

La députée Sarah Constantin a pour sa part déposé un postulat afin que les nouvelles constructions ne puissent plus installer de chauffage au mazout. L'urgence climatique est réelle et le Valais fait figure de mauvais élève en ce qui concerne le chauffage de ses bâtiments individuels. Ce postulat permettra d'accélérer la transition écologique de notre canton en encourageant l'utilisation d'autres méthodes de chauffage.

Les interventions parlementaires acceptées au stade du développement sont maintenant en mains du Conseil d'État pour réponse et propositions.

Et parce que le travail des parlementaires ne consiste pas uniquement à émettre des propositions, mais également à en combattre d'autres, le député Blaise Carron a quant à lui pris la parole afin de contrer une attaque de la droite visant à libéraliser les horaires des magasins dans les communes. Le député a rappelé que la seule conséquence des allongements de temps de travail est une diminution de la qualité de vie des travailleur-euse-s. Ce qui est inadmissible et inutile si l'on veut sauver l'économie locale. Malheureusement, ce postulat a été accepté.

La prochaine session se tiendra au CERM à Martigny, du 9 au 13 novembre.

Darius Boozarjohmeri

37%

**37% de femmes élues au Conseil communal pour le PSVr.
44% de femmes candidates sur les listes pour les conseils communaux.**

Les élu-e-s PS dans les Conseils communaux

SIERRE



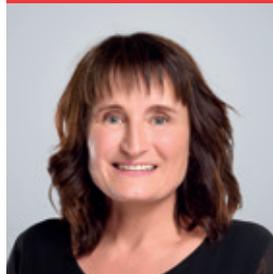
Olivier Salamin
psychothérapeute,
49 ans

CHIPPIS



Olivier Perruchoud
dessinateur-constructeur,
61 ans

CHIPPIS



Martine Perruchoud
professeur de philosophie,
54 ans

NOBLE-CONTRÉE



Justin Métrailler
enseignant primaire,
31 ans

SION



Florian Chappot
enseignant d'électronique
à l'EPTM, 45 ans

AYENT



Manuella Plaschy
employée de commerce,
52 ans

AYENT



Chantal Beaupain
employée de commerce,
63 ans

SAVIÈSE



Valentin Aymon
employé UNIA,
27 ans

NENDAZ



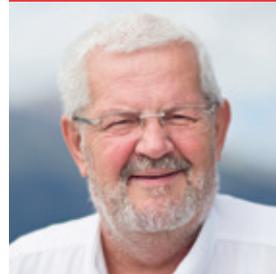
Fabrice Fournier
enseignant primaire,
35 ans

NENDAZ



Sarah Constantin
enseignante,
29 ans

MONT-NOBLE



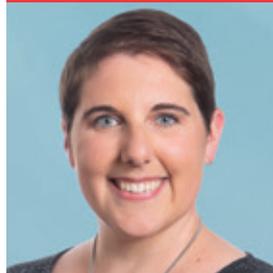
Gérald Théodoloz
directeur diplômé des
travaux du Génie-Civil,
61 ans

LEYTRON



Christian Roduit
chef de Centre voyageurs
CFF, 57 ans

RIDDES



Caroline Monnet
chefe de section au
service de la population
et des migrations, 43 ans

ISÉRABLES



Roxane Jacquemettaz
mère au foyer,
29 ans

Les élu-e-s PS dans les Conseils communaux

MARTIGNY



Didier Lugon-Moulin
garde-chasse,
57 ans

MARTIGNY-COMBE



Nathan Tornay
informaticien,
21 ans

SALVAN



Michèle Gay
mère au foyer,
55 ans

BOVERNIER



Gaël Bourgeois
communication &
relations publiques,
37 ans

MONTHHEY



Yannick Délitroz
enseignant,
52 ans

MONTHHEY



Aferdita Bogiqi
master en travail social,
47 ans

ÉVIONNAZ



Claude-Alain Richard
retraité,
64 ans

ÉVIONNAZ



Valérie Santacroce-Tacchini
coordinatrice formation
et responsable
pédagogique, 45 ans

ÉVIONNAZ



Jean-Charles Mottet
brevet fédéral de
contremaître couvreur,
61 ans

COLLOMBEY-MURAZ



Véronique Chervaz
enseignante,
50 ans

COLLOMBEY-MURAZ



Olivier Turin
ingénieur
en environnement,
47 ans

MASSONGEX



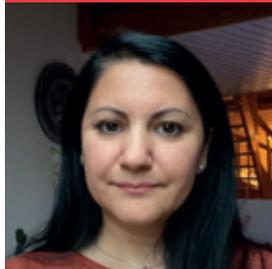
Eric Solioz
informaticien,
35 ans

ST-GINGOLPH



Werner Grange
comptable fiduciaire,
47 ans

ST-GINGOLPH



Antigona Berisa
employée de santé,
42 ans

Inscription à envoyer au

PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Oui

 J'adhère au PSVr

 Je souhaite recevoir le peuple.vs

ou directement sur le site:
www.psvr.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



Il a bien grandi, le petit Gregory. Il a mûri, à ce qu'on dit. Finies les croisades contre les homos, son combat, aujourd'hui, c'est le loup.

Il aurait dû siéger à Berne, premier vient ensuite de son mentor Oskar. Mais non, les grands n'ont pas voulu. Pour le récompenser, on l'a nommé chef de groupe. C'est là qu'il a compris. Pour grandir, il faut manger du pain dur. Et se faire des alliés.

Plus de politique politicienne, jamais d'attaque contre le PDC. Quand tous les chefs de groupe taclent sévèrement le PDC pour les constructions illicites à Bagnes, Gregory envoie son porte-voix Jérôme pour faire le sale boulot. Il faut endosser un nouveau costume. Chasseur, chrétien, père de famille respectable, fervent défenseur des moutons victimes de la bête immonde. Petite barbe au menton, l'homme a gagné les sympathies, de ci de là, jusqu'à se faire élire par les autres.

Le PDC, dans la vallée d'Hérens, l'a finalement récompensé. Tu seras président, et tu nous raviras la majorité. Mais au fond, qu'est-ce que ça change, tu es un des nôtres!

Bimensuel 9^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch



24 novembre - 18 h 00
Comité directeur

24 novembre - 19 h 00
Conseil de parti

Impressum